

Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Détergent désinfectant sols et surfaces

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- · Emploi de la substance / de la préparation : mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

**ACTION PIN** 

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

**FRANCE** 

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 Luxembourg : Centre antipoison : 8002-5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 1)

### · Pictogrammes de danger



### · Mention d'avertissement Danger

### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

Isodécanol éthoxylé

#### · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient via un collecteur ou un organisme agréé.

### · Indications complémentaires:

EUH208 Contient Menthanol (CAS 21129-27-1 / 498-81-7). Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· Description: Préparation désinfectante, nettoyante et dégraissante pour sols et surfaces.

· Composants dangereux:		
	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium  Acute Tox. 3, H301; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	5-10%
CAS: 79-14-1 EINECS: 201-180-5 Reg.nr.: 01-2119485579-17	Acide glycolique  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H332	1-2%
CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	Dodecyldipropylene triamine Acute Tox. 3, H301; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	2-3%
ELINCS: 414-420-0 Reg.nr.: 01-2119987144-31	2-Ethylhexyl glucoside Eye Dam. 1, H318	1-2%
		(suite page 3)

– FR

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

		(suit	e de la page 2)
Γ	CAS: 9043-30-5	Isodécanol éthoxylé	5-10%
	Reg.nr.: 02-2119552461-55	♦ Eye Dam. 1, H318; ♠ Acute Tox. 4, H302	1
	CAS: 67-63-0	propane-2-ol	2-3%
	EINECS: 200-661-7	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
	Reg.nr.: 01-2119457558-25		
		Composante parfumante	0,2-0,5%
		Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
	CAS: 21129-27-1	Menthanol (CAS 21129-27-1 / 498-81-7)	0,5-1%
	Numéro CE: 939-396-3 Reg.nr.: 01-2119983276-26	(1) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.
- · Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

- FR

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 3)

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température maximale de stockage: < 35°C
- · Température minimale de stockage: > 5°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol** 

VME (FR) 400 ppm, 980 mg/m<sup>3</sup> (15 min)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection obligatoires (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 5)

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 4)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé: caoutchouc nitrile

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur	les propriétés physiqu	ues et chimiques	essentielles
------------------------	------------------------	------------------	--------------

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Pin

· Point de fusion/point de congélation: Il est techniquement impossible de déterminer une

valeur.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100°C (eau)

· Inflammabilité Le mélange n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion
 Point d'éclair:
 Sans objet.
 53 °C

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:
 pH à 20 °C
 Viscosité:
 Sans objet.
 9,5 - 10
 Sans objet.

· Solubilité

· *l'eau*: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Sans objet.

· Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C**: 1.020 g/cm<sup>3</sup>

• 9.2 Autres informations Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2

néant

(cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

ecurue.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger

physique Substances et mélai

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression
 Liquides inflammables
 Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs

(suite page 6)

- FR -

Page : 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

		(suite de la page 5)
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	7	
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les m	<i>nétaux</i> néant	
· Explosibles désensibilisés	néant	

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS n° 7172-51-3) :

Oral: LD50: 238 mg/kg (rat) (OECD 401)

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (CAS n° 68424-85-1) :

Toxicité aiguë par voie orale (DL50): env. 344 mg/kg. Espèce: Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50) : env. 3 340 mg/kg. Espèce : Lapin. Durée d'exposition: 24 h

· Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Effet d'irritation cutanée confirmé par le test OECD n°404 (test method B.4).

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet de lésions oculaires confirmé par le test OECD n°438 (test method B.48).

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dodecyl propylenetriamine (CAS n°2372-82-9):

Toxicité aigue (Poisson) : CL 50 : > 0,1 - 1 mg/l (96h) (OECD 203)

Toxicité chronique (Daphnia) : NOEC : > 0,01 - 0,1 mg/l (OECD 211)

Toxicité chronique (Daphnia): NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l (OECD 211)

Chlorure de didécyldiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5):

Toxicité pour les algues (CE50r):0,026 mg/l Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes).

Inhibition de la croissance. Durée d'exposition: 96 h. Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (CE50):0,062 mg/l. Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ). Immobilisation. Durée d'exposition: 48 h. Méthode: EPA-FIFRA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (NOEC) :0,010 mg/l. Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ). Test de Reproduction. Durée d'exposition: 21 jr. Méthode: OCDE Ligne directrice 211

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

· Code déchet:

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques

15 01 10\*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3082

(suite page 8)

FR -

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

# $\it Nom~du~produit:$ Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

	(suite de la page
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
	(Chlorure de didécyl diméthyl ammonium,
	Dodecyldipropylene triamine)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
	SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	(didecyldimethylammonium chloride, N1-(3-
	aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine),
	MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
	SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	(didecyldimethylammonium chloride, N1-(3-
	aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
ADK, IMDO, IATA	
<b>****</b>	
\$	
Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
Étiquette	9 Watteres et objets dangereux divers.
<u> </u>	,
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Ш
ADR, IMDG, IATA	
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour
	l'environnement : Dodecyldipropylene triamine,
	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium
Polluant marin:	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Code danger:	90
No EMS:	F-A,S-F
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI	<i>ux</i> Non applicable.
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 n
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 100
	ml
Catégorie de transport	3
IMDG	
· -	5L
Limitea auantities (LLV)	Code: E1
Limited quantities (LQ)  Excepted quantities (EQ)	
Excepted quantities (EQ) $Excepted$ quantities (EQ)	
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Excepted quantities $(EQ)$	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

FR ·

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

#### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(Suite de la page 8)

(Chlorure de didécyl diméthyl ammonium,
Dodecyldipropylene triamine), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références législatives :

- · Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:
- · 5% ou plus, mais moins de 15%: agents de surfaces cationiques
- agents de surfaces non ioniques

· moins de 5%:

parfum

désinfectant (chlorure de didécyl diméthyl ammonium, dodecyl dipropylenetriamine, acide glycolique)

· Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:

Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures alipathiques; alcools, glycols, éthers de glycol;cétones; aldéhydes; éthers alipathiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s):

Substance(s) active(s) : acide glycolique : CAS n° 79-14-1 : 13,56 g/l; chlorure de didécyl diméthyl ammonium : CAS n° 7173-51-5 :74,5 g/l; dodecyl dipropylene triamine : CAS n° 2372-82-9 : 26,6 g/l TP2 - TP4 (SL)

· Règlement REACh (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces

· Arrêté du 19 décembre 2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.

· Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) 4510

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 214091-P1

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 10)

FR

Page : 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2021 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.07.2021

### Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 9)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Date de la version précédente: 05.07.2021
- · Numéro de la version précédente: 11
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.12